Élection du Comité Technique
De l'UPPA
Scrutin du 6 décembre 2018

Les Comités Techniques (CT), instances de concertation, sont chargés d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Ils doivent être consultés sur la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences », sur les « règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire », sur les « grandes orientations en matière de politique indemnitaire », ainsi que sur « les règles d'horaires et de congés ». Ils sont également consultés pour les restructurations de services (suppressions ou créations) et pour toute modification des organigrammes, structurels ou fonctionnels, même minimes. Ils doivent rendre ***un avis en amont*** *des décisions. Cet avis peut être éclairé utilement par un avis préalable du CHSCT.*

Vous serez amenés à désigner vos représentants au sein du Comité Technique dans un contexte particulièrement dégradé, caractérisé par :

- La poursuite de la **politique d'austérité qui déclinée à l'UPPA** se traduit en 1er lieu par les **suppressions de postes et la réduction programmée de l'offre de formation,**
- Le développement du **financement sur projets** et de la **précarité** des personnels sommés **de 'financer' leur emploi,**
- **La restructuration et territorialisation** de la recherche et de l'enseignement dans les établissements du supérieur, **la culture de l'élitisme** à travers la création d'une douzaine d'universités de **dimension européenne** (Idex) au pied desquelles perdureront **quelques établissements tel l'UPPA, à forte identité scientifique (I-Site)**
- La **loi ORE** (orientation et réussite des étudiants) qui instaure la **sélection à l'entrée à l'université** par **l'adaptation aux moyens** et la mise en place du **dispositif de tri sélectif ParcourSup**.

Alors que les **réformes en faveur des plus riches** s'enchaînent (suppression de l'ISF, impôt unique sur l'épargne, etc.), que les **facilités ou cadeaux aux entreprises** demeurent (CICE, CIR, etc.) **malgré leur inefficacité avérée**, que le budget de la défense s'envole, que les **distributions de dividendes aux actionnaires** ont encore augmenté, le gouvernement Macron presse et sanctionne celles et ceux dont le travail est indispensable pour assurer **la rente et les profits** des premiers.

En même temps, **notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser** (avec perte de salaire supplémentaire depuis le 1er janvier 2018 du fait d'une compensation insuffisante de la hausse de la CSG), le **gel du point d'indice des fonctionnaires** est à nouveau prolongé, **le nombre des personnels contractuels ne cesse d'augmenter** et la part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur et la recherche continue d'être **inférieure à la moyenne** des pays de l'OCDE.

Le **Comité Action Publique 2022** (CAP 22) n'est qu'un gigantesque **programme d'abandon des missions relevant du service public**, incluant la **suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires** sur le quinquennat.

Il suit la seule logique de réduction de la masse salariale de l'État et de transferts de nombre de ses missions au privé :

- Attaque du **statut général des fonctionnaires** et recours accru aux **contractuels**,
- Institutionnalisation du **salaire au mérite** (productivité, manière de servir…) et vaste plan de **départs volontaires**,
- Nouvelle détérioration de nos conditions de travail (temps de travail, mobilité forcée, charge de travail…),
- **Fusion des Instances représentatives des personnels** (IRP) et remise en cause des **missions des CAP**.

Pour l'ESR, CAP22 se traduira par : **suppressions** (postes, formations, services...)**, précarité, mobilité, performance.**

TOUS CONCERNÉS ! TOUTES CONCERNÉES !

Tous les agents exerçant leurs fonctions dans l'établissement sont électeurs

Une seule condition pour être électeur : exercer ses fonctions au sein de l'établissement et ce indépendamment de l'affectation statutaire : personnels titulaires ou contractuels (y compris les Contrats Uniques Insertion), ITRF, AENES, bibliothèques, enseignant.es, enseignant.es-chercheur.euses de l'université, ITA et chercheur.euses des UMR rattachés à l'établissement.

Des élues et élus CGT FERC Sup pour la défense inconditionnelle du Service public et du statut général des fonctionnaires

La restructuration en cours de l'ESR c'est à l'UPPA un changement de modèle universitaire tant dans son organisation que dans l'offre de formation et les modes d'enseignements. Cette restructuration a aussi pour visée la réduction des effectifs « quitte à offrir un service de qualité moindre » par la mutualisation et le regroupement des agents dans des open space de plus en plus contestés dans les études relatives aux conditions de travail. La conséquence est des personnels en plein naufrage sur le devenir de leur métier et de leurs missions entrainant un état de souffrance au travail jamais vu à l'UPPA.

En toute indépendance dans le Comité technique de notre établissement et dans l'intérêt à long terme de la majorité de la population, les élues et les élus CGT continueront à défendre :

- ✓ Les valeurs du Service public d'État contre la logique d'entreprise ; nous sommes un service public au service du public et non un service au public.
- ✓ Le maintien du Service Public national, de toutes les disciplines scientifiques, de tous les services et unités de recherche et d'enseignement ; des formations validées par des diplômes nationaux, parce que c'est la seule garantie de l'égalité d'accès et de reconnaissance des qualifications sur l'ensemble du territoire.
- ✓ La sauvegarde et l'amélioration du statut de la Fonction Publique d'État des personnels et des statuts particuliers (enseignants-chercheurs par exemple), ainsi que la titularisation des contractuels dans ces statuts, pour obtenir de nouvelles avancées sociales.
- ✓ Le maintien de la gestion des personnels des organismes de recherche (ITA et chercheurs) par ces organismes (CNRS, INSERM, INRA, etc.), parce que c'est un des moteurs de la recherche.
- ✓ Les droits statutaires des agents en refusant la politique d'individualisation des carrières et des salaires imposée notamment par l'instauration du RIFSEEP ; en refusant également la gestion locale des personnels qui détruisent nos garanties collectives, parce que plusieurs individualités mises en compétition ne seront jamais plus efficaces qu'une équipe soudée et solidaire. Ainsi la CGT s'opposera de toutes ses forces à la variation, annoncée par le DRH lors de la dernière CPE d'octobre, du socle IFSE (part fonction du RIFSEEP) au profit de quelques collègues dont la direction souhaite reconnaître le mérite par la prime plutôt que par la carrière !
- ✓ L'amélioration des conditions de travail de tous les personnels, leurs conditions matérielles et le respect de leur dignité, en lien avec tous les salarié.es conformément à l'esprit de la CGT, parce qu'il faut que tous les citoyen.ne.s puissent continuer à bénéficier du meilleur Service public possible sur l'ensemble du territoire, ce qui est le fondement de notre République.
- ✓ Au sein du CHSCT, nous défendrons également le droit à la santé et à la sécurité de tous et toutes sur le lieu de Travail auquel doit se conformer toute politique de qualité de vie au travail (QVT). **C'est la qualité du Travail dans la vie que nous exigeons.**

ENSEMBLE, SAUVEGARDONS ET RENFORÇONS LA FONCTION PUBLIQUE
POUR UN SERVICE PUBLIC NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE, LAÏQUE, DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATEUR

Le 6 décembre, JE VOTE ET JE FAIS VOTER CGT

www.elections.fercsup-cgt.net